

INTERVENTIONS APRES PASSE

Principes de base :

Vous avez passé à votre premier tour d'enchères : votre jeu ne se prêtait pas à une ouverture, ni à une intervention directe. Dans de nombreux cas, vous allez pouvoir vous exprimer au tour suivant :

- Vous êtes maintenant « à l'abri » de votre passe initial : on sait que vous êtes limité à 11H ou 12HL.
 - Au son de votre enchère, un peu inattendue pour votre partenaire, celui-ci doit se demander :
 - ▶ Intervention : Pourquoi n'êtes-vous pas intervenu au premier tour et intervenir maintenant ?
- La réponse générale est que vous aviez un « inconvénient » au premier tour pour le faire. Exemples :
 - ♠ARV10 ♥8 ♦D9863 ♣953, en Ouest, après l'ouverture d'1♣, vous n'aviez pas d'enchère.
 - Mais après la séquence indiquée, il est légitime d'intervenir :
 - ▶ Vous trouverez sûrement un fit à ♠ ou à ♦ : Contre.

Sud	Ouest	Nord	Est
1♣	Passe	1♥	Passe
2♥	X		

L'intervention par une couleur :

Lorsqu'on intervient sans passe initial, la valeur de la main va de 9 à 18HL avec deux zones différentes d'intervention : 9 à 12HL (sans l'ouverture) et 13-18HL (avec l'ouverture). Les choses ont changé :

- Vous avez passé au premier tour. La tranche 13-18HL n'existe plus. Vous avez donc de 9 à 12HL.
 - Il n'est plus besoin de vous interroger sur la valeur de votre intervention (cue-bid, p. ex.).
 - Les conditions d'intervention sont les mêmes que pour une intervention directe « faible » :
 - ▶ Couleur solide (quelquefois 4^{ème} pour une entame...).

Principe : Après passe, il n'y a plus qu'une zone d'intervention (9-12HL).

Les interventions à saut sont des barrages :

- A 2 en majeure (2 faible à ♥ ou à ♠) ou à 3 avec 7 cartes (comme pour l'ouverture correspondante).
- Question : Pourquoi ne pas avoir ouvert au premier tour ?
 - Réponse : parce qu'il y avait un *inconvénient* pour le faire. Exemples :
 - ▶ Avec ♠V654 ♥ADV986 ♦64 ♣2, passe initial en raison des 4 cartes dans l'autre majeure.
 - ▶ Avec ♠AV109862 ♥A3 ♦86 ♣32, passe initial : on n'ouvre pas de 3 avec 2 As.

Principe : Un barrage après « passe » indique un inconvénient pour l'ouverture en barrage.

L'intervention par un contre d'appel ou un cue-bid :

- Aucune différence avec ces enchères sans passe initial :
 - Lorsque les adversaires ont annoncé deux couleurs :
 - ▶ Le cue-bid indique un 5-5 dans les autres couleurs.
 - ▶ Le contre un 4-4 ou un 5-4 avec 5 cartes dans la moins chère (si c'est la plus chère, annoncez-la).
- Un contre d'appel direct après passe ne devrait pas exister, puisqu'il faut l'ouverture pour contrer.
 - Cependant, avec 11 ou 12HL et un singleton dans la couleur d'ouverture, on peut parfois le faire.
 - ▶ Votre partenaire saura que vous êtes « maximum de votre passe préalable ».
 - ▶ Exemple : ♠RD86 ♥4 ♦V9876 ♣A108, on peut « à la rigueur » contrer l'ouverture d'1♥.

Sud	Ouest	Nord	Est
Passe	1♦	passe	1♠
2♦			

Principe : Pas de changement après passe pour le contre ou le cue-bid.

L'intervention à Sans-Atout :

- Après l'annonce de deux couleurs par l'adversaire, en 4^{ème} position, 1SA sans passe préalable reste naturel (16-18H et arrêt dans les 2 couleurs), ce qui ne peut bien sûr être le cas ici. Après passe, ces interventions prennent évidemment une autre signification (conventionnelle). Les conventions sont très nombreuses, ne sont pas décrites directement par le SEF. Je vous indique ma manière de jouer.
- En 4^{ème} position, après l'annonce de deux couleurs par les adversaires :
 - 1SA indique un 6-4 dans les deux autres couleurs, avec 6 cartes dans la moins chère.
 - ▶ Avec 6 cartes dans la plus chère, on l'annonce (l'autre pourra être annoncée économiquement).
- 2SA annoncé directement sur l'ouverture reste un bicolore au moins 5-5 des deux moins chères.

Principe : Après passe, et l'annonce de deux couleurs par les adversaires, l'enchère d'1SA du n°4 indique un 6-4 des autres couleurs (6 dans la moins chère).